

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS 2023-2026 DE L'ISFCE

VISÉES ET OBJECTIFS DU PLAN

Ce Plan d'accompagnement des étudiants [vise à coordonner l'ensemble des activités liées à l'accompagnement et au suivi](#) des étudiants.

L'ISFCE met ainsi à la disposition des étudiants inscrits dans une section un accompagnement spécifique, adapté à un public qui reprend des études et ce, tout au long de leur parcours de formation.

Pour ce faire, [une ou plusieurs personne.s de référence sont désignées pour la coordination des actions](#). Celle-ci est assurée à deux niveaux, le premier étant la direction, le second la section. C'est à elle.s que les étudiants et l'équipe éducative peuvent adresser leurs questions relatives au présent plan.

Les objectifs du plan d'accompagnement des étudiants 2023-2026 sont les suivants:

- 1) aider les étudiants à clarifier leur projet d'étude ;
- 2) anticiper les décrochages éventuels ;
- 3) faciliter l'inscription ou le maintien en formation ;
- 4) aider les étudiants à identifier et à analyser leurs éventuelles difficultés ;
- 5) soutenir des projets étudiants visant à améliorer leur intégration dans l'établissement ou la qualité de leurs études ;
- 6) proposer des remédiations ou des solutions spécifiques aux difficultés constatées ;
- 7) offrir un accompagnement individuel en vue de la passation de l'épreuve intégrée ;
- 8) favoriser la transparence des informations relatives à l'accompagnement des étudiants.



LE TABLEAU SUIVANT SYNTHÉTISE LE CONTENU DE NOTRE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT, en mettant en relation les objectifs avec les difficultés visées, les moyens mobilisés, les acteurs impliqués, la périodicité des actions ainsi que les indicateurs qui seront utilisés lors de l'évaluation du Plan

Objectifs	Difficultés prises en charge	Moyens mobilisés/actions	Acteurs concernés	Quand	Indicateurs ¹
1) Aider les étudiants à clarifier leur projet d'étude	Eviter les représentations erronées des modalités d'organisation et des exigences de la formation, en répondant à leurs interrogations	Temps de travail du secrétariat Séances d'information sur l'établissement et sur l'enseignement de Promotion sociale destinées aux nouveaux étudiants inscrits	Equipe du secrétariat Direction	Avant l'entrée en formation Début octobre, après les inscriptions	Nombre d'étudiants accueillis
2) Faciliter l'inscription et/ou le maintien en formation en soutenant l'aide à la réussite	Parer aux réticences d'inscription/de maintien en formation et faciliter la fluidité des parcours par : -la proposition d'élaboration d'un <i>planning de formation sur mesure</i> , répondant aux besoins de l'étudiant ; -d'éventuels aménagements raisonnables ; -la réponse à des demandes de valorisation des acquis ; -un soutien des étudiants et des enseignants dans l'utilisation des outils numériques ;	Temps de travail de la Direction Périodes enseignement inclusif Périodes d'accompagnement Appel à des intervenants extérieurs (exemple : chargés de mission du CRP)	Direction Secrétariat Personne de référence enseignement inclusif Personne de référence VA Coordinateurs de section	Avant l'entrée en formation et pendant le cursus	Nombre de plannings élaborés Nombre de demandes d'aménagements raisonnables Nombre de demandes de VA Taux de réussite des UE dans lesquelles des périodes d'accompagnement ont été attribuées

¹ Ces indicateurs serviront de point d'appui pour l'évaluation du Plan, une fois tous les 3 ans.

	-l'organisation de remédiations continues ou supplémentaires en cours d'année ainsi qu'à l'issue d'évaluations certificatives.	<p>Organisation de cours supplémentaires de renforcement en français</p> <p>Organisation de cours supplémentaires de néerlandais visant l'entretien d'embauche</p> <p>Cours d'aide aux présentations orales</p> <p>Cours complémentaire en bureautique</p>			Questionnaire de satisfaction des étudiants relatif à l'aide à la réussite
3) Anticiper les décrochages éventuels	<p>Assiduité, savoir-être et difficultés individuelles et collectives sont examinées lors des réunions de sections et des conseils des études</p> <p>Recensement par les enseignants et les coordinateurs de section des difficultés manifestées en classe par les étudiants</p>	<p>Temps de travail de la Direction et des enseignants lors des Conseils des études</p> <p>Périodes EPT et/ou plan d'accompagnement</p>	<p>Direction</p> <p>Enseignants</p> <p>Coordinateurs de section</p>	Tout au long du parcours	<p>Organisation des Conseil des études</p> <p>Nombre de demandes (d'étudiants et/ou d'enseignants) adressées aux coordinateurs de section</p> <p>Nombre de prises de contact individuel d'enseignants avec des étudiants</p> <p>PV des réunions de la Direction avec des</p>

					enseignants et les coordinateurs de section
4) Aider les étudiants à identifier, à analyser et à solutionner leurs éventuelles difficultés	<p>A l'issue des Conseils des études, une approche spécifique personnalisée peut être proposée, pour parer aux difficultés éventuellement rencontrées en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -assiduité ; -savoir-être ; -difficultés spécifiques à une matière ; -difficultés spécifiques à un groupe classe ; -problème d'orientation ; -problème disciplinaire. 	Temps de travail des acteurs des Conseils des études	<p>Direction</p> <p>Enseignants</p> <p>Coordinateurs de section</p>	Tout au long du parcours	PV des Conseils des études
5) Offrir un accompagnement individuel en vue de la passation de l'épreuve intégrée (EI)	Augmenter le nombre de passation à l'EI (éviter les abandons)	<p>Périodes de supervision (dotation)</p> <p>Organisation de séances d'informations sur les stages et les EI</p>	Superviseurs d'EI	Lors de l'année de la certification	Ratio entre le nombre d'étudiants inscrits à l'EI et le nombre d'étudiants présentant l'EI (relevé tous les deux ans)
6) Favoriser la transparence des informations relatives à l'accompagnement des étudiants	Compréhension erronée des possibilités d'accompagnement	Temps de travail des acteurs impliqués	<p>Direction</p> <p>Coordinateurs de section</p> <p>Etudiants délégués de section</p> <p>Gestionnaire du site/responsable TICE</p>	Annuellement	<p>Publication, sur le site internet, des informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> -au plan d'accompagnement ; -aux démarches en matière de VA ; -à l'enseignement inclusif.

			Secrétariat		
--	--	--	-------------	--	--

EN D'AUTRES MOTS ET DE MANIÈRE PLUS DÉTAILLÉE, LES PRATIQUES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE CE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT SONT LES SUIVANTES :

A. Avant l'entrée en formation et en début de formation :

- Afin que l'étudiant s'engage dans son projet en toute connaissance de cause, le secrétariat accueille l'étudiant et répond à ses questions, lui fournit une explication relative aux modalités d'organisation et des exigences de la formation, et informe sur les éventuelles possibilités de VA. Le cas échéant, la direction, établit, avec l'étudiant, un état des lieux de ses motivations et projets en regard de la formation choisie, ses atouts et craintes personnelles face à la reprise d'un parcours de formation: organisation du temps, parcours antérieur (scolaire et professionnel), situation familiale, etc. S'il y échet, elle proposera une adaptation en fonction des éléments recueillis.
- Par ailleurs, les informations relatives aux démarches en matière de VA et d'enseignement inclusif sont publiées sur le site internet de l'établissement, en vue de favoriser leur transparence pour tous les étudiants. Une aide spécifique est proposée aux étudiants demandeurs, qui peuvent s'adresser aux personnes de référence en la matière².

B. Tout au long du parcours de formation :

La lutte contre le décrochage scolaire s'effectue sur le plan individuel et collectif.

- Afin de prévenir les risques de décrochage, des mesures sont prises :
 - concernant le manque d'assiduité d'un étudiant : prise de contact après des absences consécutives, par l'enseignant coordinateur de section ;

² Voir tableau des personnes ressource figurant à la fin de ce plan.

- en cas de dynamique de groupe perturbée : analyse du problème entre Direction et enseignant.
- Selon les problèmes mis en évidence, une approche spécifique est proposée par la Direction :
 - prise de contact écrite ou orale ;
 - rencontres organisées avec le ou les étudiants concernés par ces aspects, ainsi qu'avec les étudiants délégués de section, afin de trouver des solutions.
- Afin d'aider les étudiants en difficulté à identifier, à analyser et à solutionner celles-ci, en prenant appui sur les éléments mis en évidence lors les Conseils des Études ainsi que par les coordinateurs de section, une approche spécifique peut être proposée :
 - rencontre individuelle entre l'étudiant et le ou les enseignants –ainsi qu'avec la direction (personne.s référente.s du plan d'accompagnement) le cas échéant afin, selon les cas, d'attirer l'attention de l'étudiant sur les difficultés observées, resituer le cadre et les exigences de la formation, entendre son point de vue , faire le point sur les difficultés rencontrées, apaiser certaines craintes, et chercher ensemble des solutions ou mesures réalisables et acceptables pour remédier à ses difficultés ;
 - proposition d'un contrat entre l'école et l'étudiant avec un engagement de ce dernier sur les points précis à améliorer dans certaines situations ;
 - proposition d'informations et conseils pour une réorientation éventuelle, dans des situations d'échec ou d'arrêt en cours de formation ;
 - remédiation issue d'évaluations formatives et certificatives ;
 - proposition d'un accompagnement individualisé ;
 - formulation d'un avertissement écrit.

C. Annuellement :

- Organisation des Conseils des études³, à certains moments-clés des formations. Au cours de ces réunions, divers points sont abordés pour chaque étudiant :
 - assiduité de l'étudiant à chaque UE ;
 - savoir-être de l'étudiant ;

³ Pour les sections.

- situation de l'étudiant dans son apprentissage (évaluations formatives et certificatives) ;
 - difficultés spécifiques à un groupe-classe et/ou à un cours ou une matière en particulier.
- En préparation des épreuves intégrées, l'école accorde une grande importance :
- à la disponibilité du superviseur permettant un suivi individualisé de chaque étudiant afin de définir et construire son projet et au soutien apporté aux étudiants pour le mener à terme ;
 - aux lectures et corrections du travail en cours d'élaboration ;
 - à la préparation de la défense orale par simulations et des passages « à blanc » sont planifiés.

Des séances de méthodes de travail et de révisions en groupes restreints sont organisées lorsque le superviseur juge qu'elles peuvent aider à la réussite.

D. Dans certains cas particuliers

- Une adaptation du déroulement de la formation peut être réfléchi en fonction des difficultés personnelles de l'étudiant : maladie grave reconnue avec traitement à suivre de l'étudiant ou d'un membre de sa famille proche, aménagements raisonnables, démarches administratives obligatoires, obligations contractuelles pour les étudiants-travailleurs....
- Pour répondre à des besoins particuliers à certaines sections, des périodes de suivi pédagogiques supplémentaires peuvent être prévues : par exemple, périodes de renforcement en français ; organisation de webinaires pour compléter les programmes de formation...

E. Pour l'enseignement inclusif

- Les informations et les formulaires de demandes d'aménagement raisonnable sont disponibles via le secrétariat et sur le site internet de l'école. Ceux-ci transmettent ensuite la demande à la personne de référence enseignement inclusif, qui en assure le suivi auprès des conseils des études.

L'AUTOÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PLAN

Une évaluation des actions menées dans le cadre du plan d'accompagnement sera organisée tous les trois ans, afin d'opérer les réajustements nécessaires pour la rencontre des objectifs. Elle sera également l'occasion de retravailler le plan d'accompagnement des étudiants en vue d'une publication actualisée. Outre les indicateurs indiqués dans le tableau ci-dessus, qui serviront de points d'appui à l'évaluation, une enquête sera menée, auprès des étudiants, afin de les interroger sur leur perception de la qualité de l'accompagnement déployé à l'ISFCE.

LES PERSONNES RESSOURCES DE CE PLAN

ACTIONS CONCERNÉES	PERSONNES RESSOURCES
Coordination des actions du plan d'accompagnement (« Personnes de référence »)	Karin MERTENS Mathilde VANDAMME
Secrétariat	Muriel CAILLOUX Pascal HEBERT Carlos CARMO Mahaut DE HEINZELIN Aurore VANKEER Esther RODEL
Valorisation des acquis	Mathilde VANDAMME
Enseignement inclusif - demandes d'aménagements raisonnables	Priscilla HEMELEERS
Coordinateurs de sections	Assistant de direction : Nadia BEN AYAD

	<p>Marketing : Frédéric VANKEER</p> <p>Informatique de gestion : Didier VAN OUDENHOVE</p> <p>Comptabilité : Yves CORBEEL</p>
Gestionnaire du site internet	Muriel CAILLOUX
Gestionnaire réseaux sociaux	Jorn VANWEDDINGEN
Equipe de Direction de l'établissement	<p>Karin MERTENS</p> <p>Fabrice SERCU</p> <p>Mathilde VANDAMME</p>